

République française

Département du PAS DE CALAIS

Commune de Saint-Floris

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07/04/2026

Nombre de membres

Vote

Afférents : 15

A l'unanimité : Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : 15

Qui ont pris part au vote : 15

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS-PREFECTURE de BETHUNE le 09/04/2026 et publication ou notification du : 09/04/2026

L'an 2026, le 07 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Floris s'est réuni ancienne médiathèque, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. DEBAECKER OLIVIER, Maire en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 30 mars 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 30 mars 2026.

Présents : Mmes BONNEL MELANIE, DELCROIX LAETITIA, DELGERY ADELAÏDE, DUFRENOY PERRINE, EVRARD LUDIVINE, LACHERY CATHERINE, MASSE CELINE ; MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, LEROUX SEBASTIEN, WEILLAERT YVES MARIE.

A été nommée secrétaire : M. BAUW Olivier

### 2026/25-COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS. DELIBERATION FIXANT LA LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES

M. le maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant le 21 mai 2026.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms dans les conditions suivantes :

M. Olivier BAUW

Mme Mélanie BONNEL

M. Stéphane CALONNE  
Mme Céline MASSE  
Mme Catherine LACHERY  
M. Yves- Marie WEILLAERT  
M. Sébastien LEROUX  
Mme Perrine DUFRENOY  
M. Maxime BOUWY  
Mme Ludivine EVRARD  
Mme Laëtitia DELCROIX  
M. Jérôme DELFORGE  
M. Bertrand CASTILLE  
Mme Adélaïde DELGERY  
M. Pascal DUFOUR  
M. Pascal MAGNEZ  
M. Alain HENEMAN  
Mme Anne-Lise DEVIENNE  
Mme Bernadette FUMERY  
M. Gérard CALONNE  
Mme Valérie MARTEL  
M. Claude CARON  
Mme Céline CHAVATTE  
M. André BRUNET

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 09 avril 2026

Le maire,

OLIVIER DEBAECKER

